

Ploemeur. 374 pêcheurs à pied comptabilisés sur nos côtes



Le respect des quotas de pêche est nécessaire pour préserver l'environnement. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 27/08/2021 à 05h03

Abonnez-vous

À l'occasion des plus grands coefficients du mois d'août, les journées de lundi à mercredi ont été retenues pour relayer l'opération nationale de comptage des pêcheurs à pied de loisir. Ces derniers, présents à marée basse sur l'estran, prélèvent des coquillages, des poissons, des algues ou encore des crustacés. On parle aussi de pêche récréative.

Il s'agissait donc d'observer le pic de fréquentation attendu sur les sites de pêche à pied. C'est l'association Graine d'Océan, qui a mobilisé ses troupes, pour assurer ce comptage. « **Cette année, nos bénévoles n'ont recensé que 374 pêcheurs, dont 107 enfants, de Guidel-Plage à la Nourriguel, qui est une zone d'interdiction permanente pour la pêche à pied ! Cette pêche loisir sur nos côtes est donc surtout familiale. Ce chiffre est moins important que l'an dernier. La récente pollution aux hydrocarbures de vendredi dernier a pu en décourager certains.** » L'association participe à ce comptage national depuis l'été 2016, qui est copiloté depuis 2012 par le Réseau Littorea, basé à Saint Briec (Côtes d'Armor), et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Marennes-Oléron.

Le développement de la pêche à pied de loisir nécessite donc d'être vigilant à ses interactions avec l'environnement pour que cette activité perdure et que la biodiversité littorale soit préservée. « **Cela passe par un respect des quotas de pêche**, explique-t-on à l'association. **Voici quelques exemples de tailles minimum et quantité réglementaire : huître creuse : 5 cm, 5 douzaines par personne ; moule commune : 4 cm, 300/pers, palourde : 4 cm, 150/pers (100 dans le golfe du Morbihan), coque : 2,7 cm, 300/pers, étrille : 6,5 cm, crevette bouquet : 5 cm.** »